



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

01.07.2011

Date de la convocation des conseillers :

01.07.2011

point de l'ordre du jour no:

18/03

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 juillet 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth,, Weidig, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Maroldt, Snel, Knaff, Hildgen, Becker, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville et CFL-Immo S.A. concernant l'entretien de la gare routière Belval-Université

Vu la convention du 8 juillet 2011 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CFL-Immo S.A., aux termes de laquelle les différentes responsabilités des travaux d'entretien de la gare routière à Belval-Université sont départagées entre la ville et CFL-Immo ;

Considérant que la convention se fait pour une durée indéterminée, moyennant une redevance symbolique d'un EURO;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Considérant que la Ville prend en charge les frais de dossier d'un montant de 667.- EUR ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
à l'unanimité

la convention précitée.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08.07.2011

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,